

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2024

N° 2024-489 ATELIER RELAIS N° 6 – RUE DE L'INDUSTRIE – BAIL DE COURTE DURÉE AVEC M. GRUIA GROZA, LAURENTIU

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente concernant la location des ateliers relais,

Vu la délibération n° 2021-119 du 7 avril 2021 fixant le montant de la redevance d'occupation précaire de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay,

Considérant la demande de location de M. GRUIA Groza, Laurentiu de l'atelier relais n° 6,

La Présidente décide de proposer un bail de courte durée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et M. GRUIA Groza, Laurentiu pour la location de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay.

La durée du bail de courte durée est de trois mois. Il commencera le 1^{er} janvier 2025 et se terminera le 31 mars 2025.

À CHANTONNAY, le 6 décembre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 06/12/2024.